

Rapport d'activités 2022



Fondation des
GRANGETTES
~ 1989 ~

De la convention sur la diversité biologique à la réserve des Grangettes

La convention sur la diversité biologique (COP 15) s'est achevée à fin décembre à Montréal. Les quelque 200 pays signataires se sont entendus sur l'objectif général de protéger 30% de la surface de la Planète d'ici à 2030. Si des progrès ont été faits, l'on reste encore largement au niveau des intentions. Les actes doivent suivre dans les différents pays pour éviter la sixième extinction de masse des espèces vivantes – la première causée par l'espèce humaine. Actuellement, un million d'organismes sont déjà menacés de disparition.

La Suisse fait partie des pays qui ont plaidé en faveur d'objectifs ambitieux lors de la COP. Problème: notre pays ne s'engage que très peu pour améliorer de manière substantielle son propre bilan biodiversité. La Suisse reste ainsi bonne dernière en termes de surfaces protégées relativement à son territoire en Europe. Et le nombre d'espèces menacées est chez nous le plus élevé de tous les pays du continent: globalement un tiers des plantes et animaux figure en effet sur la Liste rouge.

Pour sa crédibilité internationale mais aussi et surtout pour pouvoir encore bénéficier des services inestimables que nous offre la nature dans le futur, la Suisse doit faire de la préservation de la biodiversité l'une de ses priorités ces prochaines années.

A cet égard, les réserves existantes comme Les Grangettes ont un rôle essentiel à jouer. D'abord comme «réservoirs de nature», lieux essentiels et centraux pour préserver les habitats et les espèces. Ensuite, comme sites d'émerveillement pour convaincre la population des beautés et des bienfaits de la nature. Choyons Les Grangettes en n'oubliant pas qu'il faudra encore restaurer de nouveaux habitats et les relier entre eux par des corridors biologiques. Pour que la nature ait un avenir, en Helvétie aussi!

Je vous souhaite une lumineuse année 2023. Merci pour votre soutien.

F. Turrian

François Turrian
Président du Conseil de Fondation



Centre-nature

Fort de l'autorisation de la commune de Noville, le centre devrait pouvoir être mis à l'enquête durant le premier semestre 2023.



Une rencontre a eu lieu entre la Fondation et le Comité cantonal de Pro Natura afin de discuter de la répartition des tâches une fois le centre construit. Dès le départ à la retraite du gestionnaire à fin 2023, Pro Natura reprendra la gestion et l'entretien de la réserve. La Fondation construira et gèrera son centre et se concentrera à l'avenir sur la sensibilisation des publics et l'éducation à la nature.



Nouveaux étangs et infrastructures pour le public

Comme tout ce qui est réalisé dans la réserve, l'aménagement de deux nouveaux étangs est décrit dans le plan de gestion 2020-2031. Ils viennent compléter l'étang de l'Écu d'Or réalisé en 1972 déjà. Ces infrastructures vont renforcer ce pôle d'observation pour le public, à proximité du futur Centre-Nature.

Le plus grand étang couvre 600 m² avec une bonne profondeur et une petite falaise aménagée pour le martin-pêcheur. Une palissade d'une longueur de 16 m permet au public d'observer sans déranger. Une haie sera encore plantée de part et d'autre pour bien cadrer les visiteurs. Le plus petit plan d'eau est peu profond. Avec son ponton à raz de l'eau, qui sera construit durant l'hiver, il permettra au public d'observer de tout près la petite faune aquatique.

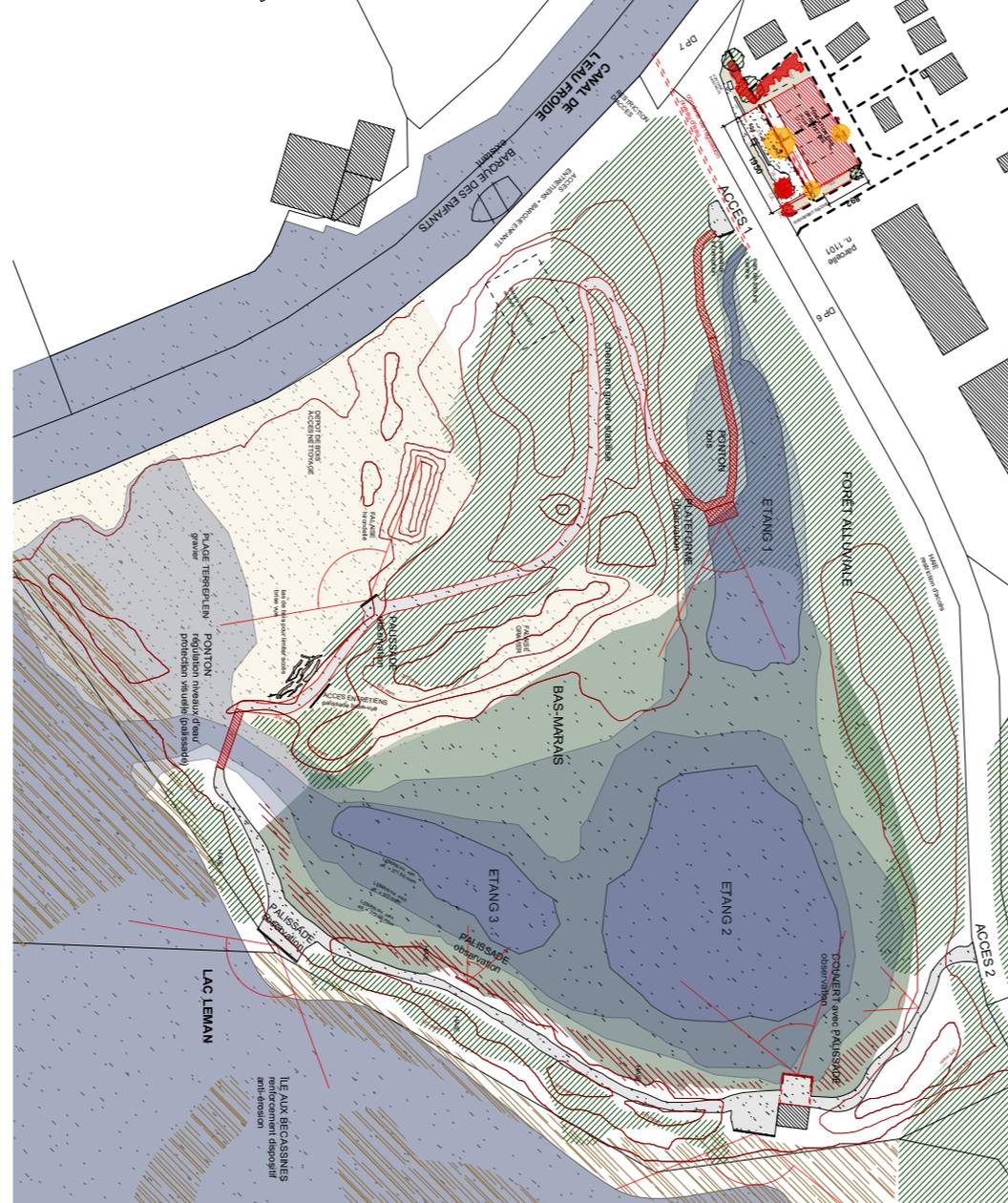
Ces deux étangs ont été creusés dans du remblais dont les matériaux ont été triés et recyclés.

Quatre mares destinées au sonneur à ventre jaune, petit batracien menacé, ont aussi été réalisées en marge du grand étang.

Revitalisation des Saviez

Dans le cadre de discussions multipartites, il a été décidé de revitaliser l'entier du remblais sis entre le lac et l'entrée de la réserve.

Situé sur le domaine public, c'est l'Etat de Vaud qui réalisera les travaux sur la base du projet réalisé par la Fondation des Grangettes. Une première étape devrait avoir lieu en 2024, les autres dès 2025. Cela donnera enfin à l'entrée de la réserve un aspect plus naturel. Un sentier didactique et plusieurs nouveaux étangs avec des points d'observation aménagés pourront être utilisés par les futurs utilisateurs du Centre-Nature.



Amélioration du sentier des Saviez

L'inondation par le barrage du castor a nécessité la construction d'une passerelle de 300m. Ce sont les bûcherons du groupe régional des Agittes qui ont réalisé ce travail financé par l'Etat de Vaud et Rando Vaud - Suisse. Noville qui a soutenu le projet assurera l'entretien de l'ouvrage. Les zones moins inondées ont été aménagées de manière plus légère avec la pose de planches. Cet ouvrage améliore la qualité de l'expérience de découverte de la forêt riveraine.



Nettoyage des roselières lacustres

Le nettoyage est une opération qui a toujours plus de succès auprès de la population. La sensibilité à la pollution par le plastique a nettement augmenté dans la population. Ce qui n'empêche pas hélas que de nombreux déchets finissent encore dans le lac ou le Rhône !



La journée d'ouverture au cabanon avec une animation et des jeux a attiré 160 personnes. Durant le nettoyage, le cabanon permet d'améliorer la qualité de l'accueil et l'information du public.



Les sternes et mouettes n'ont plus niché aux Grangettes depuis 2019. Nous espérons les revoir en 2023 mais c'est la dynamique de la population lémanique, localisée désormais uniquement à Prévèrenges, qui en décidera.

Radeaux à sternes pierregarins et mouette rieuses

Construits en 1983, 1992 et 2010, ces radeaux sont là pour remplacer les îles naturelles disparues suite à la correction du Rhône au 19^{ème} siècle. Une partie des planchers et les bordures empêchant, avec les filets, les oisillons de tomber lors de leurs essais de vol, ont été remplacés. Le substrat fait d'un mélange de sable et de petits cailloux a été changé.





Bancs de sable

Une autre structure lacustre artificielle intéressante est celle des bancs de sable. Il s'agit de rajouter simplement du matériel là où les courants amoncellent déjà des alluvions.

Un deuxième banc a été constitué en rive gauche du Grand Canal afin d'essayer d'y attirer d'autres oiseaux nicheurs comme le petit gravelot.

Cela a déjà bénéficié trois années à l'eider à duvet, même si cette fois, quelques jours avant la fin de la couvaison, la femelle a abandonné ses œufs, probablement suite à un dérangement.



Tant diurne que nocturne, l'intense occupation de cet îlot pourrait avoir dérangé la couvaison de la canne eider.

Rapports de suivi sous l'égide de la Fondation des Grangettes

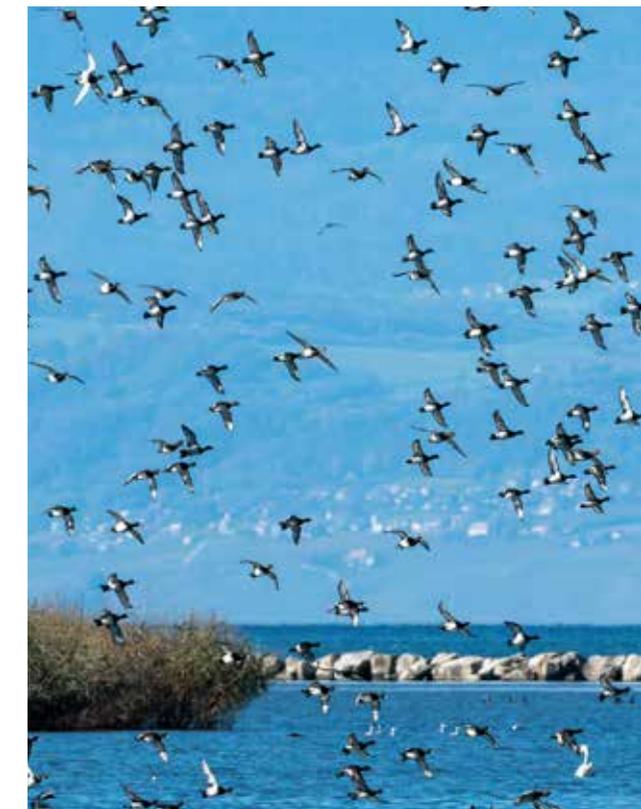
- Guénat J.: Suivi annuel de la végétation. Résultats 2021. Polycopié, rapport n°. 97, 8p. et 4 annexes. (Daté janvier 2022).
- Maumary L.: Suivi ornithologique des marais des Grangettes (partie orientale: Saviez, Muraz et Aulagnier). Résultats 2021. Polycopié, rapport n°. 98, 20p. et annexes (Daté février 2022).
- Fivat J.-M.: Recensement des tritons, particulièrement du triton lobé (*Lissotriton vulgaris*) dans les zones gérées par la Fondation des Grangettes. Résultats 2022. Polycopié, rapport n°.99, 10p. et annexes (daté octobre 2022).

Remerciements

L'activité de la Fondation peut se poursuivre grâce au soutien du public, d'entreprises locales ainsi que des autorités fédérale et cantonale.

La Fondation remercie particulièrement:

- Les donateurs privés, dont le nombre est un précieux encouragement pour celles et ceux qui s'occupent directement de la protection des Grangettes. Leur soutien financier représente une contribution appréciée au budget des travaux d'entretien, d'aménagement et de la surveillance du site.
- L'usine d'incinération régionale (SATOM) qui chaque année prend en charge gracieusement les dizaines de tonnes de bois et autres déchets ramassés dans les roselières lacustres.
- Les nombreux volontaires qui, année après année, participent au nettoyage des roselières lacustres.
- Le *Département de la Jeunesse, de l'environnement et de la Sécurité* du Canton de Vaud, ainsi que l'*Office fédéral de l'environnement* qui assurent une part substantielle du budget annuel.
- Les associations fondatrices: *Pro Natura CH*, *Pro Natura Vaud* et le *Cercle de sciences naturelles de Vevey-Montreux* qui contribuent directement aux efforts de protection des Grangettes.



Crédits photos et légendes:

A l'exception des auteurs mentionnés
les photos sont de O. Epars

couverture	Harelde boréale et lièvres brun, D. Salvatore
page 2	Cardinal, D. Salvatore Champignons, E. Crittin
page 3	Illustration, J.-M. Bosson
page 5	Sonneur à ventre jaune, J.-M. Fivat
page 6	F. Rochat
page 7	Bucherons, L. Fivaz
page 9	Radeaux à quai, D. Salvatore
page 10	Tapis roulant, Ph. Noverraz Nocturne, L. Maumary
page 11	Vol de fuligules, D. Salvatore
page 12	Martin-pêcheur, D. Salvatore

Siège et bureau de la Fondation:

Grand Rue 16

Case postale 145

1844 Villeneuve

Tél. / fax: 021 968 10 25

CCP: 18-1555-0

IBAN CH49 0900 0000 1800 1555 0

Courriel: lesgrangettes@lesgrangettes.ch

Site Internet: www.lesgrangettes.ch

Impression: cdsimprimerie.ch

sur papier recyclé Refutura ange bleu

Conception graphique: flyingkoenig.com

Fondation des
GRANGETTES

~ 1989 ~

